

3<sup>e</sup> Division

Bureau  
des Beaux Arts.

Reponse à la  
Lettre du C. Gal.

Enregistré à l'annuaire  
N<sup>o</sup> 1585.

Enregistré au  
Depart N<sup>o</sup> 46.

Urapomou au  
Logement du  
Citoyen Suédois.

Copie de la lettre du Ministre des Intérieurs  
au Citoyen Suédois 245

Liberté

Égalité.

à Paris le 11. Germinal — an 16. de la  
République Française, indivisible.

Le Ministre des Intérieurs.

au Citoyen Pinem, Peintre  
au Palais des Arts

Je vous prie, Citoyen, que les meubles  
effets du Citoyen Suédois soient déposés  
provisoirement dans le local au fond des Cours  
de la maison des quatre Nations. Le Citoyen  
Gondouin s'en rendra le local.

J'ai été obligé de loger depuis quelque  
temps les artistes qui sont actuellement à Paris, mais  
l'absence du Citoyen Suédois ne portera aucun  
préjudice à son art. Je donnerai des  
ordres pour qu'on lui prépare un logement  
convenable. Soyez persuadé que je vous en ferai  
tous les vœux, et n'oublierai point de vous en  
faire mention.

Je vous salue.  
Signé Chaptal.

Je certifie la présente Copie conforme à  
l'original qui se trouve au Ministère

à Paris le Samedi 16. Germinal l'an 10.

Pinem